

# Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2019/2020



## Textes de référence

**7 Juin 2001** Charte de l'accompagnement à la scolarité et son guide

**Circulaire n° 2002-159 du 21 mars 2002** relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2002-2003 : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

## Principes fondamentaux

**L'accompagnement à la scolarité désigne** l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial pour profiter pleinement de leur scolarité et s'autonomiser dans leurs apprentissages.

Les activités et modalités d'accompagnement qui leur sont proposées sont diversifiées et font largement appel aux ressources socioéducatives, culturelles ou sportives locales.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent

- aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée.
- à leurs parents qu'il convient d'associer activement au projet, et de soutenir dans leur rôle éducatif.

Les actions sont mises en œuvre dans un cadre laïc, non-prosélyte, qui assure la mixité des garçons et des filles.

Les activités doivent se dérouler sur le territoire parisien.

A noter : les financements de la DDCS seront uniquement accordés aux projets implantés sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et/ou s'adressant à des jeunes scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP).

Ces actions ont lieu en dehors des temps de l'école. Elles sont distinctes de celles que l'école met en œuvre pour les élèves et de celles qui ont lieu dans le cadre des nouveaux rythmes éducatifs.

Centrées sur le développement du langage et des compétences de base, elles favorisent l'élargissement du champ cognitif du jeune accompagné et sa prise d'autonomie.

Ouvertes à tous sur la base du principe de la gratuité (ou de la nature symbolique de la participation demandée) elles contribuent à l'égalité des chances par le dépassement des déterminismes socio-culturels et garantissent l'accessibilité à toutes les familles.

## Objectifs

Par des **stratégies diversifiées et une pédagogie du détour**, l'accompagnement à la scolarité a pour objectifs :

- ✓ d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs, de redonner un sens à leur scolarité, de renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité à réussir ;
- ✓ d'aider les enfants et les jeunes à développer leurs compétences cognitives et les stratégies d'apprentissage dont ils auront besoin tout au long de leur parcours scolaire et personnel ;
- ✓ d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, en accordant une attention particulière aux situations familiales complexes (familles monoparentales, migrantes, nombreuses...) ;
- ✓ de créer des conditions favorables au développement du langage et des moyens d'expression comme supports de la réflexion et de la pensée critique ;
- ✓ d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes, d'agir sur les curiosités et de favoriser l'accès aux pratiques culturelles et ainsi agir sur les inégalités d'accès aux activités extrascolaires ;
- ✓ de favoriser les liens entre les acteurs socioéducatifs d'un territoire : établissements scolaires, associations de proximité, institutions culturelles, clubs sportifs, clubs de prévention.

---

*Les actions CLAS sont concertées avec les équipes éducatives des établissements scolaires*

---

---

*Les actions CLAS s'inscrivent dans le soutien global de la famille*

---

---

*L'accompagnement à la scolarité favorise l'acquisition de compétences sociales et culturelles*

---

## Axes opérationnel

### 1 Ateliers pédagogiques hebdomadaires sur temps péri (extra)scolaire

Des activités diversifiées seront proposées. Elles permettront à l'enfant et au jeune de renforcer sa capacité à apprendre, à s'organiser, à développer son langage, à aller chercher l'information, à devenir autonome.

Le format et les contenus des ateliers relèvent de la liberté de l'opérateur, de ses ressources et de son engagement associatif.

### 2 Les apports culturels

Ils s'organisent en fonction d'un projet global d'accès à la culture et aux activités extrascolaires :

- ✓ Montage de projets culturels, artistiques, scientifiques, etc.: l'enjeu est de permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux objets de connaissance ou d'expérimentation, de renforcer ses moyens d'expression, de lui faire vivre des expériences gratifiantes ;
- ✓ Sorties culturelles et appropriation des ressources socioéducatives de proximité ;
- ✓ Accès aux activités : l'opérateur du CLAS facilite, par la mobilisation des ressources socioéducatives locales, l'accès des enfants et des jeunes aux activités extra scolaires.

### 3 Les compétences sociales et la citoyenneté

L'acquisition des compétences sociales fait partie intégrante du projet CLAS dont la mise en œuvre est essentiellement collective. Elles doivent être encouragées et activées sur tous les temps de l'accompagnement : formulation de l'empathie, partage des compétences, des connaissances et des émotions, communication non violente, élaboration et respect des règles communes.

Le développement des compétences sociales accompagne le développement du langage. Il permet une approche active des principes républicains, de la démocratie et de la citoyenneté.

### 4 L'accompagnement des parents

L'adhésion des enfants et de leurs familles aux actions conduites est indispensable pour favoriser leur participation tout au long de l'année. Le projet devra préciser notamment comment les parents sont informés et associés au projet.

Des temps d'information, d'échanges doivent être régulièrement organisés, permettant aux parents de soutenir leurs enfants. Le parent doit être encouragé et valorisé au travers d'actions spécifiques de soutien à la parentalité ou par une orientation vers des dispositifs spécifiques (REAAP, OEPRE...).

### 5 Le lien avec les établissements scolaires et le territoire

Les actions CLAS doivent préserver l'articulation et la cohérence des différents temps éducatifs de l'enfant et du jeune.

Les porteurs de projets doivent donc établir des liens avec les chefs d'établissement et les équipes enseignantes, permettant de coordonner leurs actions respectives au plus près des besoins des enfants et des jeunes. A cette fin, des outils communs peuvent être utilisés (fiche ou cahier de liaison par exemple). Ils doivent également se faire connaître des coordonnateurs REP.

### 6 La qualification des intervenants

Le profil des intervenants doit être en relation avec les objectifs et les axes opérationnels énoncés ci-dessus.

En règle générale, le niveau de qualification des coordinateurs, doit être égal ou supérieure à Bac + 2. Les responsables doivent faciliter la participation des accompagnateurs recrutés aux actions de formation proposées sur le territoire.

**A noter** l'ensemble de ces axes d'intervention seront adaptés et modulés en fonction de l'âge des bénéficiaires (enfants/adolescents) et aux niveaux scolaires concernés (primaire, collège/fin de collège, lycée).

## Critères de financements

Les financeurs du dispositif, la Caisse d'Allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris, s'accordent sur les enjeux fondamentaux et les différents axes d'invention du CLAS.

Les financements du CLAS relevant de politiques publiques différenciées, il convient de préciser les critères particuliers mis en avant par chacun des deux financeurs :



La **Caf de Paris** sera particulièrement attentive aux éléments suivants :

- ✓ Les actions qui favorisent **l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et l'accompagnent **dans son apprentissage de la vie sociale et dans sa réussite scolaire**. A ce titre, la Caf apportera une attention particulière dans l'instruction des dossiers à l'équilibre existant entre les activités relevant de l'aide aux devoirs et les activités permettant aux jeunes d'enrichir leurs connaissances culturelles ;
- ✓ Les actions qui **valorisent la place et le rôle des parents** dans la mise en œuvre des projets afin de soutenir leurs capacités éducatives et de favoriser leur implication dans le déroulement de la vie scolaire de leurs enfants. La Caf examinera donc la manière dont chaque action d'accompagnement à la scolarité contribuera au soutien à la parentalité ;
- ✓ Le **caractère collectif des actions. Les projets soutenus dans le cadre du CLAS** s'adressent à des groupes constitués d'enfants. Le collectif constitue un cadre d'apprentissage essentiel au cœur des projets. Il n'est toutefois pas exclu de pouvoir proposer une alternance entre temps collectifs et temps individualisés ;
- ✓ L'équilibre territorial des projets soutenus. La Caf de Paris soutient des actions dans le cadre du CLAS sur l'ensemble du territoire parisien, en portant une attention particulière sur les territoires prioritaires où les besoins sont forts mais également sur les territoires où les actions CLAS sont insuffisantes pour répondre aux besoins des jeunes ;

Enfin dans le cadre de sa politique jeunesse visant à la réussite éducative et à l'accompagnement progressif des jeunes vers l'autonomie, la Caf de Paris encourage le déploiement d'actions CLAS en direction des **publics pré-adolescents et adolescents**.



La **direction départementale de la cohésion sociale de Paris** finance le dispositif sur les crédits départementaux de la politique de la ville. Ces crédits ne peuvent être employés qu'au bénéfice des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires ou, par voie d'extension, scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+).

La subvention est déterminée sur la base du nombre des bénéficiaires ciblés et sur appréciation de la qualité du projet pédagogique et de la capacité de l'opérateur à renouveler son offre, et à la faire évoluer par rapport au modèle initial (Charte de l'accompagnement à la scolarité).

Les financements seront par ailleurs valorisés à partir des critères suivants :

- ✓ Accompagnement spécifique des adolescents et des lycéens (habitants des QPV) ;
- ✓ Accueil et accompagnement des enfants nouvellement arrivés en France et accompagnement de leurs parents ;
- ✓ Développement des partenariats locaux autour des ateliers CLAS ;
- ✓ Méthodologies et outils pédagogiques visant le développement des compétences et l'autonomisation ;
- ✓ Actions ayant pour objectif de rompre avec des logiques d'ethnisation ou de stigmatisation liées aux origines des enfants et des jeunes (promotion de l'interculturalité, déconstruction des stéréotypes...) ;

## Mise en ligne et dépôt des dossiers

L'appel à projets départemental 2019 du CLAS est mise en ligne à compter du **1<sup>er</sup> avril 2019** sur les sites de la Caf et de la DDCS de Paris

Les dossiers de demande de subvention sont différenciés selon le financeur sollicité.

Les structures sollicitant les 2 financeurs devront renseigner les deux dossiers et les retourner, avec les pièces demandées, avant le **30 Avril 2019** via leurs plateformes respectives :

### DDCS – PLATEFORME DAUPHIN DU CGET -

<http://www.ddcs.paris.gouv.fr/SITE-DDCS/Politique-de-la-ville-Egalite-des-chances/Politique-de-la-ville/Appels-a-projets-AAP>

ou

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Associations-Mecenat>

### CAF DE PARIS –PLATEFORME -

<https://cafparis-as.fr/>

## Informations complémentaires

	Pièces justificatives	Contacts
DDCS	Dossier Cerfa et complémentaire ✓ RIB ✓ Attestation SIRET ✓ Délégation de signature (si besoin) ✓ Rapport d'activité 2018 ✓ Comptes annuels 2018, rapport du commissaire aux comptes 2018	dominique.lavarde@paris.idf.gouv.fr helene.faire@paris.gouv.fr

AVRIL 2019						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2019						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		